



**PRÉFET  
DES ARDENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2021 - 29		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)	<b>Objet :</b> REgroupement des Naturalistes ARDennais (ReNArd). Demande de dérogation aux interdictions liées aux espèces animales protégées. Suivis/inventaires avec captures d'amphibiens.	<b>Avis :</b> Favorable
<b>Date : 21/03/2021</b>		

### Contexte

La demande est déposée par l'association Le REgroupement des Naturalistes ARDennais (ReNArd), 3 Grande rue, 08430 Poix-Terron dans le cadre de plusieurs opérations à mener sur le périmètres du département des Ardennes :

- Plan régional d'action en faveur des Mares (PRAM), co-financé par la DREAL, la Région Grand-Est et les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie;
- Appel à projet « Trame Verte et Bleue » dit « des trois vallées », co-financé par la Région Grand-Est et l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Inventaire du Triton crêté dans le cadre de la mise à jour du DOCOB du site Natura 2000 « Forêt du Mont Dieu » ;
- Dossier de restauration et de création de 15 mares sur le domaine de Belval Bois des Dames ;
- Suivi des mares compensatoires de l'autoroute A304 pour le compte de la DREAL Grand-Est (Service Maitrise d'Ouvrage) ;

La demande de dérogation porte sur les espèces indiquées ci-dessous :

- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) ;
- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) ;
- Triton crêté (*Triturus cristatus*) ;
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) ;
- Crapaud commun (*Bufo bufo*) ;
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*) ;
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*) ;
- Grenouille dite « verte » (*Pelophylax* sp).

La dérogation est sollicitée pour une période se terminant le 31 décembre 2021.

## Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

## Supports de réflexion

- La demande ;
- CERFA n°13 616\*01;

## Analyse du CSRPN

*Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces*

Les objectifs de cette demande sont intéressants et permettent d'améliorer les connaissances de l'herpétofaune à l'échelle Grand Est en participant aux programmes régionaux multipartenariaux dédiés aux amphibiens. Les données sont bien utilisées et transmises aux bases locales et régionales.

Les protocoles et méthodologies sont bien décrits, ciblés et réalisés par des experts reconnus.

## Avis du CSRPN

Favorable

Laurent Godé  
Expert délégué, président de la commission dérogation  
espèces protégées du CSRPN Grand Est

